



Dédommagement pendant arret maladie suite harcèlement ?

Par **tartetatin**, le **05/10/2011** à **22:50**

Bonjour,rnrnBonjour à tous, rnrnUne salariée est mise en arret maladie (état suicidaire) pendant près de 3 ans, le temps que les prud'hommes tranchent : en effet, suite à un transfert d'employeur qui va s'avérer abusif et infondé, elle subit un harcèlement moral (pour lui faire accepter ledit transfert ou alors démissionner, cas classique !) et les médecins la mettent en arret maladie pour état dépressif sévère. rnrnMa question : rnEn tant que dédommagement, j'avais lu quelque part qu'elle a droit à indemnisation à la hauteur de ses salaires perdus, indépendamment des versements IJ de Sécurité Sociale. rn(En effet il serait trop facile pour son employeur initial de la réintégrer sans avoir à verser la moindre indemnité, la SS ayant payé "partiellement" à sa place, malgré son abus commis)rnrnQuelqu'un peut-il me guider ? rnrnMERCI D'AVANCE !

Par **pat76**, le **06/10/2011** à **15:22**

BonjourrnrnLe motif de la procédure est harcèlement moral je suppose. La personne est toujours sous contrat avec l'employeur ou a été licenciée puis à une décision d'inaptitude à tout poste par le médecin du travail.rnrnLa personne en question avait engagé une procédure devant une juridiction pénale pour harcèlement moral? Un jugement a été fait?